

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 14 JUIN 2019 - HOLIDAY INN
10h00 -18h00

Présent(s)	BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MASSIAS Laurent, MAZE Benjamin. BOISSIERE Daniel (après-midi), MENTRE Loïc (après-midi) BUNIET Jean-Michel (après-midi), MARET Bénédicte (après-midi)
Absent(s) excusé(s)	DUPONT Anne Charlotte, SAINT-JEAN Bernard, VIDIL Andrée

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre	2
1.1 Pass compétition compensation financière ligue AURA / ligue PACA	2
1.2 Espace Tri 2.0 : paiement de la cotisation club	3
1.3 Position de la fédération sur le projet de réforme visant les CTS	3
1.4 Gestion du CNDS	3
1.5 Demande d'investissement : boîtiers de vote électronique	3
1.6 Séminaire des Présidents de ligues 2019	4
1.7 Affaires internationales : Informations et Congrès ITU 2020	4
1.8 Réglementation Sportive	4
1.9 Embauche de Bastien LESCOUBLET en CDI / Vie Sportive	5
1.10 Direct TV Grand Prix de Quiberon	5
1.11 Statuts types des Ligues Régionales / question de quorum	5
2 Sujet de fond présentation	6
2.1 Formation 2020-2024	6
2.2 Mission Jeunes	7
2.2.1 Proposition de mise en place d'une labellisation "Ecole de Raid"	7
2.2.2 Proposition de nouveau dispositif de labellisation "Ecole de Triathlon"	9
2.2.3 Projet de Plateforme EFT (dématérialisation)	11
2.3 Mission Sport Eco Responsable	12
2.4 Swimrun : point de situation, challenge national, championnat de France 2020	13
3 Informations générales :	14
3.1 Labellisation des "Espace Triathlon"	14
3.2 Nouvelle convention Accord cadre	15
3.3 Tablette contrôle vélo / fraude technologique	15
3.4 Secteur de la communication	15
3.5 Ligue Ile de France - retour sur l'AG Ile de France	15

3.6 Vente du bâtiment Marcel Sembat	16
3.7 Haut niveau	16
3.7.1 Association de gestion des pôles	16
3.7.2 Participation de nos athlètes à la Super League	16

Andrée VIDIL était présente avant le démarrage des travaux et a fait savoir qu'elle ne participerait ni au BE de ce jour, ni au CA du lendemain et demande au Président LESCURE de partager le message suivant avec les membres du BE et du CA :

"Monsieur le Président, Mr le Secrétaire Général,

Je ne participerai pas au CA de ce samedi 15 juin 2019, car je considère que la FFTRI ne soutient pas ses présidents de Ligues en ne désavouant pas le comportement indécent et contraire aux intérêts fédéraux du référent Swimrun FFTRI, en ligue Bretagne. Son ingérence dans la gestion d'une ligue sur un sujet de ne le concernant pas (cross triathlon).

Je demande que la raison profonde de mon absence au CA soit communiquée à tous les membres du CA et inscrite au PV de séance.

Je rappelle la charte d'éthique et de déontologie qui stipule :

*Les recommandations et devoirs et devoir sont :**

Veiller à l'impartialité des membres et des décisions prises, en étant notamment très vigilant.e.s sur l'existence à tous les niveaux d'éventuels conflits d'intérêts.

S'interdire de se mettre en situation d'interférence de nature à influencer ou à paraître influencer, l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une mission."

Dans la mesure où Andrée VIDIL a quitté la salle avant le démarrage des travaux, elle est notée "absente".

1 Décisions à prendre

1.1 Pass compétition compensation financière ligue AURA / ligue PACA

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 13 décembre 2017 avait acté :

- pour 2018 : la baisse de la part fédérale sur les pass compétition non conventionnés
- pour 2019 :
 - l'harmonisation nationale des tarifs des pass compétition
 - une compensation financière, dans la limite du nombre de pass vendus en 2018, pour les ligues qui n'étaient pas conventionnées

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, rappelle que la durée d'application de cette compensation et son niveau de dégressivité doivent à présent être définis, il propose que l'arrêt de la compensation soit prévu pour 2021 au plus tard. **Le BE propose d'échanger sur le sujet avec les présidents de ligues concernées (Auvergne Rhône Alpes / Provence Alpes Côte d'Azur) sur la base du principe d'un arrêt de la compensation en 2021 au plus tard. Le BE confie cette mission à Cédric GOSSE, Vice-Président en charge de la relation avec les Ligues Régionales, les Territoires & Délégué aux Affaires Disciplinaires.**

1.2 Espace Tri 2.0 : paiement de la cotisation club

Après avoir intégré la possibilité de payer sa licence en ligne, Pierre BIGOT, Secrétaire Général, indique que l'Espace Tri 2.0 intégrera en septembre 2019 la possibilité de payer la cotisation du club en ligne.

En ce qui concerne la gestion des flux financiers correspondants au paiement en ligne (cotisation club, part régionale sur la licence, part fédérale sur la licence), Pierre BIGOT propose deux options :

- **Option 1 :** reversement automatique de la cotisation club au club, de la part régionale à la ligue et de la part fédérale à la fédération
- **Option 2 :** reversement de l'intégralité de la somme collectée au club, paiement de la licence par le club à la ligue, facturation de la ligue par la F.F.TRI.

Les membres du BE décident (1 abstention) de valider l'option 1 (reversement automatique de la cotisation club au club, de la part régionale à la ligue et de la part fédérale à la fédération).

1.3 Position de la fédération sur le projet de réforme visant les CTS

Conformément au BE du 21 mai dernier, le Président LESCURE rappelle que les orientations à porter par notre fédération concernant le projet de réforme visant les CTS seront débattues lors du Conseil d'Administration du 15 juin. Au préalable, le Président LESCURE demande aux membres du BE de bien vouloir se positionner. Après discussion, les membres du BE font savoir qu'ils sont favorables au principe de l'expérimentation du détachement des CTS et de leur gestion en direct mais qu'il est nécessaire d'obtenir de la part du ministère un certain nombre de garanties (montant de la compensation financière prévue, durée de compensation, etc).

1.4 Gestion du CNDS

La F.F.TRI. avait demandé des précisions concernant la gestion du CNDS avant de se positionner en tant que "fédération pilote". Dans la mesure où elle n'a eu aucun retour, la F.F.TRI. n'a pas proposé sa candidature pour devenir fédération pilote en 2019.

Dès 2020, la gestion du CNDS sera automatiquement confiée à la F.F.TRI.. Benjamin MAZE, Directeur Technique National, indique que le montant à gérer sera de l'ordre de 370.000€.

Un temps de travail sur le dispositif à mettre en place pour assumer la gestion du CNDS sera prévu:

- lors du CA du 28 septembre 2019
- lors du séminaire des présidents de ligue 2019

1.5 Demande d'investissement : boîtiers de vote électronique

Plutôt que de faire appel chaque année à un prestataire pour assurer la gestion des votes électroniques, Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose, à l'image de ce que se pratique déjà dans d'autres fédérations, de faire l'acquisition de boîtiers de vote électronique qui pourront être utilisés lors de l'Assemblée Générale, des Conseils d'Administration ainsi qu'à l'occasion de diverses formations.

Les membres du BE décident à l'unanimité de valider la proposition d'acquisition de boîtiers de vote électronique.

1.6 Séminaire des Présidents de ligues 2019

Deux Ligues sont candidates pour l'organisation du séminaire des Ligues Régionales :

- la ligue Ile de France (en attente de confirmation d'accès à une salle au sein du Sénat)
- la ligue Nouvelle Aquitaine

Si l'accès à une salle du Sénat est confirmée (en attente de réponse), le BE valide la tenue du séminaire des présidents de ligues 2019 à Paris, et le séminaire 2020 à Bordeaux dans un calendrier revu (juin ou septembre).

Pour l'avenir, et afin de faciliter les dépôts de candidature, Cédric GOSSE précise qu'il serait nécessaire d'établir un cahier des charges précis.

1.7 Affaires internationales : Informations et Congrès ITU 2020

Le Président LESCURE propose d'organiser le congrès ITU 2020 (prestation à externaliser) avec une enveloppe budgétaire maximum de 50.000€ et de rechercher les financements notamment auprès du ministère, du CNOSEF, de du COJO Paris 2024.

Les membres du BE sont favorables à une candidature fédérale pour l'organisation du Congrès ITU 2020 sous réserve :

- ***que cela n'ait pas d'impact sur le personnel fédéral***
- ***que cela ne présente pas de risque financier pour la F.F.TRI.***
- ***que la F.F.TRI. dispose d'un cahier des charges précis***

1.8 Réglementation Sportive

Les principales propositions de modification de la Réglementation sportive pour 2020 sont les suivantes :

- Ajouts :
 - Point 1.10 : ajout du vétathlon
 - Point 7.5 : ajout du vétathlon
- Modifications :
 - Point 1.10 : le mot "disciplines" est remplacé par "épreuves", et diverses modifications
 - Point 4 : La tenue officielle des arbitres est définie par le règlement intérieur de la CNA
 - Point 4.2 : devient Point 4.3 : Procédure d'intervention des arbitres et suppression de la notion de chasuble officielle
 - Point 4.4 : Disqualification automatique en cas d'absence de dossard et non en cas de dossard illisible
 - Point 5.3 relatif à la mise à disposition de matériel pour les arbitres est déplacé au Point 4.2
 - Point 5.1 : Modification de terme : Réglementation Fédérale en Réglementation Sportive. Bonnet de bain obligatoire pour le swimrun également. Possibilité d'avoir un seul dossard en cas de ceinture porte dossard et de numérotation sur le vélo. Interdiction d'abandonner des objets n'importe où sur le parcours.
 - Point 5.5 : Suppression de la notion "lisible de face"
 - Suppression Point 5.8 et déplacé au point 6.1
 - Point 6.3 : Validation du matériel à l'entrée de l'aire de la transition par les arbitres officiels

- Point 6.3 modifié en Point 5.7
- Point 6.5.3 : Distance draft derrière moto modifié : mise en conformité avec les règles ITU : 15 m
- Point 7.1 : suppression d'une répétition de la conséquence d'une mise hors course.
- Point 7.3.1 : Catégorie d'âge des équipes en fonction du concurrent le plus jeune.

Le BE valide à l'unanimité les orientations de modification de la Réglementation Sportive 2020 proposées par la Commission Nationale de la Réglementation Sportive.
Elles seront soumises au Conseil d'Administration pour adoption.

1.9 Embauche de Bastien LESCOUBLET en CDI / Vie Sportive

Suite à 2 CDD consécutifs, Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose d'embaucher Bastien LESCOUBLET (Secteur de la Vie Sportive) en CDI.

Le BE valide à l'unanimité l'embauche de Bastien LESCOUBLET en CDI.

1.10 Direct TV Grand Prix de Quiberon

Jacky BAUDRAND, Vice-Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, fait savoir qu'un dossier de demande de subvention CNDS d'aide à la production audiovisuelle du Grand Prix de Triathlon 2019 a été monté, comme l'an passé, et qu'une subvention de 45.000€ a été accordée par l'Agence Nationale du Sport qui a repris les missions jusqu'alors dévolues au CNDS.

Le dossier déposé prévoit la production TV en différé de 4 étapes du Grand Prix et prévoit la production en direct du Grand Prix de Quiberon. Dans la mesure où la production TV en direct n'est pas prévue au budget prévisionnel, Jacky BAUDRAND précise que le coût est d'environ 80.000€, que si l'on tient compte de la subvention obtenue de 45.000€, il resterait 35.000€ à financer.

Jacky BAUDRAND propose au BE de valider la mise en place d'un direct TV sur le Grand Prix de Triathlon de Quiberon.

A la majorité (1 contre), le BE valide la mise en place d'un direct TV sur le Grand Prix de Quiberon.

1.11 Statuts types des Ligues Régionales / question de quorum

Au delà de l'incident qu'a rencontré la ligue Ile de France en matière de quorum lors de sa dernière Assemblée Générale, Cédric GOSSE fait remarquer que les ligues ont des difficultés pour réunir le double quorum requis (en nombre de voix et en nombre de clubs), qu'il s'agisse de grandes ligues fusionnées ou de ligues plus petites.

Le BE propose de simplifier les règles de quorum des AG de ligue (ordinaire, extraordinaire ou électorale) en :

- ***supprimant le quorum en nombre de membre***
- ***en conservant uniquement le quorum en nombre de voix (50% des voix présentes ou représentées)***

2.1.2.4. L'Assemblée Générale est présidée par le Président de la L.R.TRI. et ne peut valablement délibérer que si **la moitié des membres, représentant au moins la moitié des voix, est présente ou représentée.** Si ce quorum n'est pas atteint, elle est à nouveau convoquée à une date

ultérieure sur le même ordre du jour. Dans ce cas l'Assemblée Générale statue sans condition de quorum.

4.1. 4^{ème} alinéa (modification des statuts / dissolution)

L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si ~~les deux tiers au moins de ses membres, représentant au moins les deux tiers des voix, sont présents ou représentés la moitié des voix, est présente ou représentée.~~

Cette proposition sera soumise au Conseil d'Administration, organe compétent en matière d'adoption des statuts types des Ligues Régionales.

2 Sujet de fond présentation

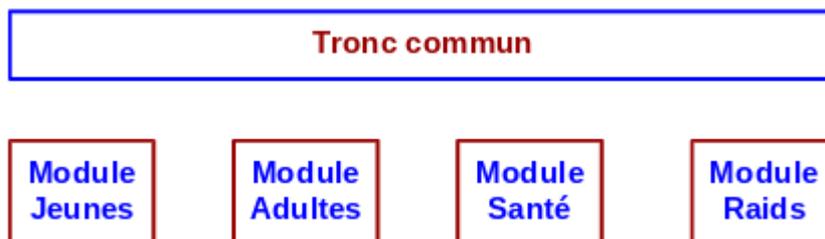
2.1 Formation 2020-2024

Daniel BOISSIERE présente la ligne directrice suivie pour faire évoluer la formation fédérale :

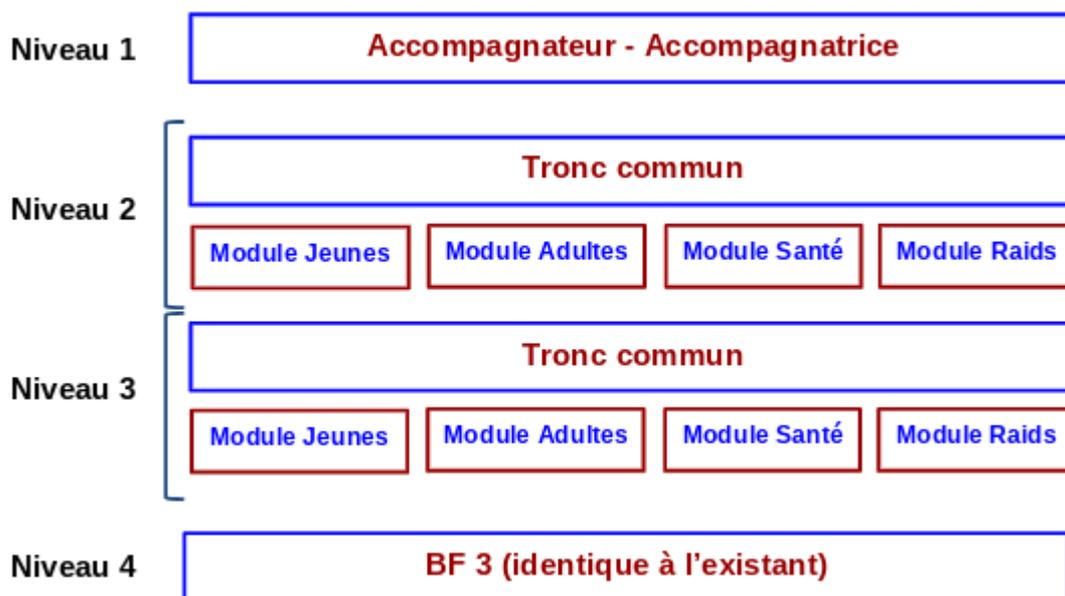
- Développer de nouveaux contenus et de nouvelles modalités de formation en lien avec les résultats des enquêtes "métier" (2017) et "structure" (2019).
- Accroître les compétences de nos éducateurs et nos éducatrices en proposant plus de temps consacré à l'encadrement durant les formations.

Il s'agit donc

- de renforcer l'accessibilité de la formation en créant un premier niveau de formation : **Accompagnateur - Accompagnatrice**
Objectifs
 - ★ Inciter le plus grand nombre à se former (notamment les parents),
 - ★ Renforcer les équipes pédagogiques des clubs,
 - ★ Faciliter l'accès à la formation (faible volume de formation, proximité géographique, pas d'examen).
- de mettre en place une **plateforme de formation à distance**.
Objectifs
 - ★ Permettre à chacun, chacune, de se former sur son temps libre,
 - ★ Développer les volumes de formation sans trop accroître le temps en présentiel.
- d'organiser la **formation par modules** :
A partir du second niveau de formation, proposition d'un Tronc Commun permettant d'aborder les notions générales de l'entraînement et une culture commune triathlon, puis 4 modules spécifiques permettraient à chacun, chacune, de développer ses connaissances et ses compétences dans un secteur privilégié.



- de proposer un parcours de formation favorisant **l'employabilité**



Daniel BOISSIERE précise que la mise en oeuvre de ces évolutions sera progressive :

- sept 2020 : niveau 1 décliné au sein des Ligues Régionales
- sept 2020 : plateforme FOAD avec de nouveaux contenus
- sept 2021 : niveau 2 proposé aux Ligues Régionales
- sept 2022 : niveau 3 proposé aux Ligues Régionales

Les membres du BE remercient Daniel BOISSIERE et les personnes qui ont contribuées à l'élaboration de cette présentation. Ce sujet sera présenté lors du CA du 15 juin.

2.2 Mission Jeunes

2.2.1 Proposition de mise en place d'une labellisation "Ecole de Raid"

Loïc MENTRE, chargé de mission Jeunes, constate que l'offre de pratique "raid" pour les jeunes est relativement limitée (8 épreuves spécifiques aux jeunes en 2017).

Avec la création d'un label "Ecole de Raid", la mission Jeune espère :

- poursuivre le développement de la pratique des raids
- valoriser le travail réalisé au sein des clubs
- poursuivre l'intégration de la pratique Raid au sein de la F.F.TRI.
- développer une offre de pratique en direction des enfants.

La grille de points proposée est la suivante :

PROPOSITION DE GRILLE DE POINTS	
Mise en place de créneaux d'entraînement raid¹ (critère obligatoire)	30 points
Avoir à minima 10 licencié.e.s jeune (critère obligatoire)	15 points

Par tranche de 10 licencié.e.s (au delà de 10 licenciés jeunes)	10 points
Si à minima 40% de licencié.e.s. jeunes du sexe le moins représenté	15 points
Participation au championnat de France jeune de raid	2 pts par participant.e
Organisation d'une épreuve jeune² ouverte à toutes et à tous et affiliée (critère obligatoire)	30 pts par épreuve (max 2 épreuves comptabilisées)
Encadrement intervenant au sein de l'école de raid (diplômes à envoyer)	10 points/initiateur
- Initiateur Raid	30 points/moniteur
- Moniteur Raid	5 points/ intervenant.e.s
- Diplômes spécifiques ³ (diplôme d'état ou fédéral) en canoë-kayak, course d'orientation, spéléologie ou canyon, GHM	

¹ Le club doit proposer :

- à minima 1 créneau d'entraînement par semaine en période scolaire.
- des créneaux ponctuels pour 2 des 3 activités suivantes : course d'orientation, activités de pagaies, activités cordes.

Les justificatifs de l'organisation du planning sportif devront être fournis.

² Épreuve compétitive ou manifestation à vocation d'animation ("randoraid" autorisé si épreuve affiliée FFTRI et inscrite au calendrier). 2 épreuves maximum comptabilisées au cours d'une même saison sportive.

³ Diplômes à fournir.

La mise en application de ce nouveau label est proposée pour le 1er septembre 2019.

Par ailleurs, de façon à favoriser encore davantage le développement des raids, Loïc MENTRE propose que tout club déjà titulaire du label "Ecole de Raid" bénéficie d'un bonus de 30 pts dans le cadre d'une demande de labellisation "Ecole de triathlon", à compter de la labellisation 2021.

Le BE valide la création du label "Ecole de Raid", pour une mise en application au 1er septembre 2019.

Le BE valide également la mise en place d'un bonus de 30 points pour les clubs déjà titulaires du label "Ecole de Raid" qui solliciteraient une labellisation "Ecole de Triathlon" (à compter de la labellisation 2021).

Le CA du 15 juin en sera informé.

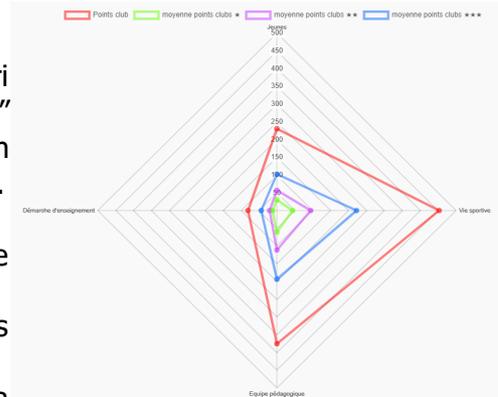
2.2.2 Proposition de nouveau dispositif de labellisation “Ecole de Triathlon”

Loïc MENTRE, chargé de mission Jeune, rappelle que le dispositif de labellisation “Ecole de Triathlon” a été rénové en 2018 et qu’il a pour vocation de mettre en lumière les points forts des jeunes, de prendre en considération les particularités d’organisation et de fonctionnement de chaque structure.

Ce dispositif est déployé depuis la plateforme Espace Tri 2.0, en capacité de produire des “fiches de synthèse” permettant l’auto évaluation de chaque structure en recherche d’optimisation de ses démarches d’enseignement.

Loïc MENTRE dresse un état des lieux après cette première année de mise en place :

- Le traitement informatisé des nombreuses données analysées a nécessité d’importants développements
- Notre volonté d’objectivité et de précision a complexifié notre système, ce qui a généré des erreurs qui ont retardé notre calendrier de mise en oeuvre et généré parfois quelques incompréhensions et frustrations.



Les corrections nécessaires ont été appliquées et le système est à ce jour pleinement opérationnel.

Au-delà des problématiques de calculs de points, Loïc MENTRE précise que cette première campagne “dématérialisée” a permis de tester la pertinence de nos critères d’observations, au nombre de 5 actuellement :

1. Structuration de l’école de triathlon,
2. Equipe pédagogique,
3. Effectifs jeunes,
4. Vie sportive,
5. Démarche d’enseignement.

Loïc MENTRE propose :

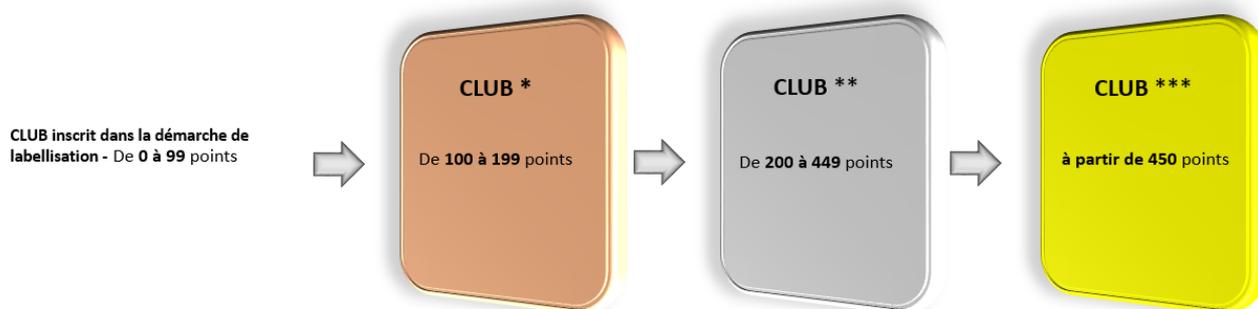
- de simplifier l’outil d’évaluation de “l’équipe pédagogique” en valorisant l’ensemble des cadres diplômés des structures, quel que soit leur niveau d’intervention, sans activer de procédure de vérification potentiellement contestable.
- d’attribuer un bonus est pour les interventions professionnelles, ce dernier est fortement amplifié dans cette nouvelle version (cf grille de points ci-dessous).

Le nombre de cadres valorisés sera limité par le ratio 1 cadre/10 licencié.e.s en catégories jeune. La nouvelle répartition des points s’organise ainsi:

GRILLE DE POINTS	
DIPLÔMES	POINTS
Assistant fédéral, Module jeune, BEESAN, BPJEPS AAN	5 pts
BF 5	15 pts (10pts en 2019)
BF 4	20 pts (30pts en 2019)

BF 3, BPJEPS + UCC Triathlon	25 pts (40pts en 2019)
DEJEPS « Mention Triathlon », Licence STAPS « Entraînement sportif » option Triathlon	30 pts (50pts en 2019)
Autre diplôme	Pour information
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Ratio Educatrices/Educateurs > ou = 30%	10 pts
Club professionnalisé (100%ETP, 50%ETP, 25%ETP)	40 pts, 20pts, 10pts

Comme dans le précédent dispositif, 3 niveaux de labellisation peuvent être obtenus en fonction du total de nombre de points cumulés. A l'issue de sa demande, le club se verra attribuer un nombre d'étoiles selon la répartition suivante :



Le calendrier de labellisation proposé est le suivant :

	Ouverture (système)	Fermeture
Saison sportive	1 ^{er} septembre (N-1)	31 Août (N)
Période de prise en compte des épreuves	1 ^{er} septembre (N-1)	31 Août (N)
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 ^{er} janvier	31 août (N-1)(fermeture accès clubs)
Période de régulation pour les CTL	1 ^{er} septembre	15 septembre (N)(fermeture accès CTL)
Période de labellisation (DTN et mission jeunes)	15 septembre	30 (N) septembre

Il est proposé de supprimer l'envoi de bracelets EFT et de valoriser la formation des clubs concernés de la manière suivante :

- **pour les clubs labellisés 1 étoile**
 - Prise en charge à une hauteur de 100% du coût pédagogique d'un BF5 formé dans l'année.
- **pour les clubs labellisés 2 étoiles**
 - Prise en charge de 50% du coût pédagogique d'un BF4 formé dans l'année.
- **pour les clubs labellisés 3 étoiles**
 - Prise en charge à une hauteur de 100% du coût pédagogique d'un BF4 formé dans l'année.

Le BE valide à l'unanimité le projet présenté (calendrier, révision du nombre de points, valorisation de la formation), sous réserve qu'il soit possible de modifier Espace Tri 2.0 en conséquence avant le 31 août 2019 au regard des développements déjà en cours.

Le Conseil d'Administration, les clubs, les comités départementaux et les Ligues Régionales en seront informés.

2.2.3 Projet de Plateforme EFT (dématérialisation)

Laurent MASSIAS, Directeur Technique National Adjoint, rappelle que la mallette Ecole Française de Triathlon (EFT) a été lancée en 2013, qu'elle n'est disponible qu'en version papier, et qu'il y a désormais nécessité de pouvoir diversifier les modalités d'accès au contenu en utilisant les outils numériques.



Une enquête a été menée auprès de 20 clubs labellisés en janvier/février 2019 pour connaître leurs attentes :

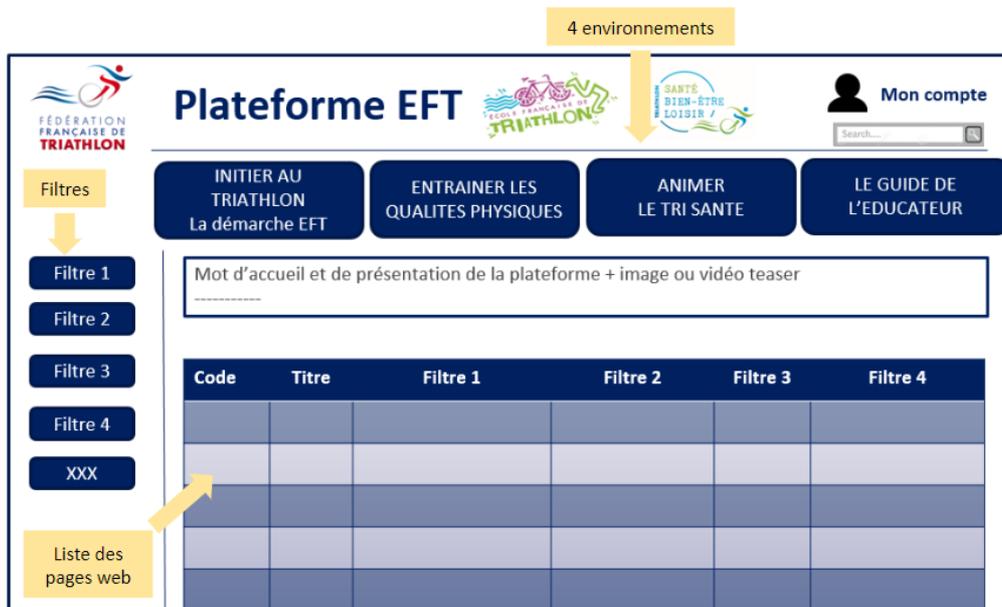
- accéder à du contenu vidéo
- étoffer le contenu proposé pour aller au-delà de l'apprentissage moteur en triathlon chez les 6-13 ans : que faire pour les 14/19 ans ?

Afin de partager des situations pédagogiques, des exemples de séances et des savoirs en lien avec l'entraînement et l'encadrement du triathlon, et d'apporter un nouveau service aux clubs, entraîneurs et in fine aux licencié.e.s, il est proposé de :

- Créer une plateforme web permettant d'accéder au contenu actuel de la mallette EFT
- Compléter les situations actuelles par des illustrations vidéo
- Apporter des contenus supplémentaires :
 - cycle de développement des qualités physiques
 - situations adaptées à une pratique de santé
 - savoirs sur l'entraînement en triathlon

Le modèle de plateforme envisagée est présenté :

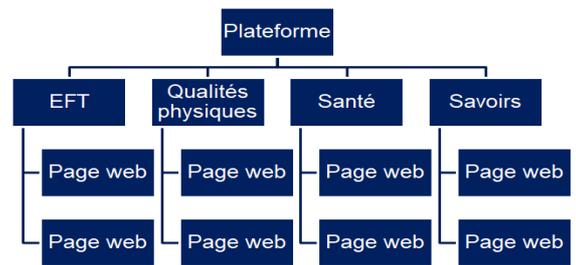
4 environnements



The interface includes the Fédération Française de Triathlon logo, navigation buttons for 'INITIER AU TRIATHLON', 'ENTRAÎNER LES QUALITÉS PHYSIQUES', 'ANIMER LE TRI SANTÉ', and 'LE GUIDE DE L'ÉDUCATEUR'. It features a search bar, a 'Mon compte' link, and a sidebar with filters (Filtre 1-4, XXX) and a 'Liste des pages web' button. The main content area has a header for 'Mot d'accueil et de présentation de la plateforme + image ou vidéo teaser' and a table with columns for 'Code', 'Titre', and four filters.

Code	Titre	Filtre 1	Filtre 2	Filtre 3	Filtre 4

- 4 environnements : EFT, Qualités physiques, Santé, Savoirs
- 260 pages web environ au total
- 3 à 5 filtres par environnement pour trouver facilement les pages web recherchées (mode de locomotion, action motrice, niveau de pratique, âge du public, etc.)
- Pages web composées de texte, tableaux, images, photos, vidéos



Le calendrier prévisionnel de ce projet est présenté :

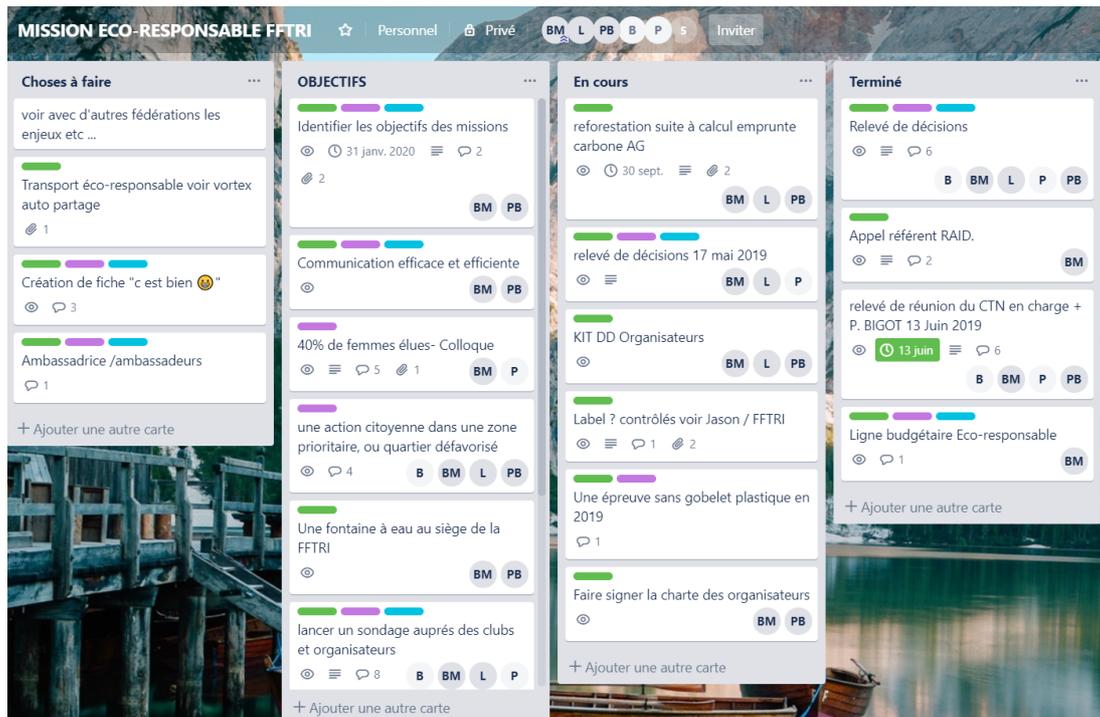
1. **Avant le 30 juin 2019** : finaliser le document de présentation permettant d'exprimer de manière précise nos besoins auprès d'un prestataire
2. **Entre le 05 et le 10 juillet 2019** : lancer une consultation pour trouver un prestataire avec retour des propositions pour le 10 septembre
3. **Entre le 10 et le 20 septembre 2019** : étudier les propositions reçues et en proposer une pour validation au BE du 27 septembre
4. **Octobre 2019 à mars 2020** : conception de la plateforme par le prestataire / élaboration du contenu manquant par la F.F.TRI.
5. **Avril à juillet 2020** : tests de la plateforme
6. **Septembre 2020** : lancement de la plateforme

Pour ce qui concerne le budget, en tenant compte du niveau d'investissement de la Fédération Française d'Athlétisme dans un outil similaire mais plus complexe, il faut envisager une enveloppe d'environ 70 à 80.000€.

Le BE valide à l'unanimité le projet présenté.

2.3 Mission Sport Eco Responsable

Bénédict MARET rappelle qu'elle avait acceptée en cours de mandat la fonction de "chargée de mission Développement Durable" après la démission de Jean-Marc GROSSETETE et qu'elle n'a été désignée "chargée de mission Sport Eco Responsable" que récemment (18 avril 2019). Elle présente les actions qu'elle a d'ores et déjà menées et celles prévues.



2.4 Swimrun : point de situation, challenge national, championnat de France 2020

Jean-Michel BUNIET, chargé de mission Swimrun, détaille rapidement l'historique du Swimrun :

- L'idée est née en Suède, dans l'archipel de Stockholm, en 2003 à Utö. 4 amis font le pari de relier Utö à Sandhamn (~75km) en autonomie. Ils l'ont refait en 2004.
- En 2005 ils rencontrent Michael LEMMEL et lui expliquent leur aventure. Michael LEMMEL décide de créer une épreuve qu'il appellera Ötillö (d'île en île)
- Première épreuve en septembre 2006 dans le sens inverse. 9 binômes au départ – Les 1er des raiders finlandais (Team Nokia) en 12h10.
- Jusqu'en 2011 : 1 seule course – Ötillö
- 2011 : 3 courses en Suède
- En 2012 on souffle à Michael LEMMEL l'idée du nom « Swimrun »
- 2013 : 20 courses en Suède
- 2014 : 1ère course hors de Suède à Engadin (Suisse)
- **Arrivée en France en 2015:**
 - Première épreuve probablement à Saint Quentin dans l'Aisne en juin 2015
 - Puis ce fut les Swimrun de Saint Lunaire et Troll Enez la même année
- **Ensuite :**
 - 2016 : Plus de 250 courses dans le monde
 - 2017 : Plus de 400 courses dans le monde
 - 2018 : Impossible de chiffrer

Jean-Michel BUNIET indique que d'après le site Swimrun France, tenu par des passionnés dont l'objectif est de "promouvoir le swimrun, faciliter sa pratique, diffuser l'information et informer les swimrunners de tous niveaux, des débutant(e)s aux spécialistes" :

- La France est devenu le premier pays en terme d'épreuves : plus de 110 épreuves recensées dont 65 sous label F.F.TRI.

- La France est devenu le premier pays en terme de participants (estimation officieuse)
- En terme de niveau sportif, nous trouvons toutes les pratiques car le Swimrun se décline tout autant en loisir qu'en compétition
- Coté « performance », à ce jour deux équipes masculines et une mixte 100% françaises figurent dans les top respectifs 7 mondiaux

Jean-Michel BUNIET rappelle que de nombreuses épreuves existaient déjà avant que la F.F.TRI. n'obtienne la délégation de cette discipline (arrêté du 31 décembre 2016) et que le Swimrun s'est structuré autour des épreuves. Les organisateurs "historiques" savent organiser au meilleur coût sans le support de la F.F.TRI., mais dans la quasi-totalité des cas, ils ne sont pas hostiles à la fédération. Il nous faut donc être imaginatif pour leur apporter une plus-value et les intéresser. C'est dans ce contexte et dans cet esprit qu'un challenge national a été créé cette année et que la création d'un championnat de France pour 2020 a été actée :

- **Challenge individuel et club**

- Les épreuves de Swimrun affiliées à la F.F.TRI. intègrent le challenge sur la base du volontariat et transmettent leurs résultats en respectant un format précis (format très simplifié)
- Chaque concurrent licencié d'une équipe marque le nombre de points correspondant à la place de l'équipe sur l'épreuve (avec un système de majoration selon le format)
- Le classement club est établi par l'addition des points acquis par les licenciés du club (avec un système de majoration pour les féminines)

- **Championnat de France de Swimrun**

- 1ère édition en 2020
- sur le même weekend, 2 formats :
 - Distance M (entre 16 et 20km)
 - et Distance L (entre 30 et 35km)
- Classement uniquement en "toutes catégories"

A ce jour, 5 organisateurs ont fait connaître à Jean-Michel BUNIET leur intérêt pour ces premiers championnats de France et sont en attente du cahier des charges.

La proposition de cahier des charges pour l'organisation des championnats de France de Swimrun, élaborée conjointement par la Commission des Epreuves Nationales et la Mission Swimrun, est validée à l'unanimité par les membres du BE.

3 Informations générales :

3.1 Labellisation des "Espace Triathlon"

La création des "Espace Triathlon" remonte à une quinzaine d'années. Pour mémoire :

- Un "Espace Triathlon" est un site aménagé permettant de découvrir le triathlon et les disciplines enchaînées, ou de se perfectionner dans ces disciplines.
- L'objectif d'un "Espace Triathlon" est de pouvoir proposer, sur une période d'ouverture la plus large possible, des activités en rapport avec tous les âges et tous les niveaux de pratique.

Il est précisé que la labellisation des "Espace Triathlon" est rattachée au projet Santé de la F.F.TRI..

Deux candidats se sont récemment manifestés :

- Montélimar triathlon : Espace Triathlon inauguré ce mois de juin
- Guéret Triathlon : inauguration prévue en juillet

Le secteur communication travaille actuellement sur deux supports :

- une affiche permettant de signaler le dispositif sur le site de pratique
- un "diplôme" signé du Président attestant la labellisation.

3.2 Nouvelle convention Accord cadre

Cédric GOSSE présente la nouvelle convention cadre F.F.TRI. / Ligue incluant la revalorisation de l'aide prévue à destination des ligues et précisant que la ligue garantit que le CTL consacre 50% de son temps de travail sur les missions telles que définies sur la fiche poste type.

3.3 Tablette contrôle vélo / fraude technologique

Pierre Bigot informe le BE que la FFC va acheter de nouvelles tablettes de contrôle de vélo, moins chères et plus performantes que celles proposées l'an passé. En lien avec la FFC, la Commission Nationale d'Arbitrage va faire l'acquisition d'une dizaine de tablettes (achat intégré dans le budget prévisionnel 2019). La F.F.TRI. bénéficiera également de la formation dispensée par la FFC.

3.4 Secteur de la communication

Jacky BAUDRAND fait savoir que son secteur lancera très prochainement :

- une information relative à la possibilité d'acquiescer auprès de l'agence officielle des packages pour assister aux JO
- une nouvelle action marketing, en plusieurs phases, auprès des licenciés et des pass compétition, afin de booster le renouvellement des licences, voire la prise de nouvelles licences. Cette action sera segmentée.

3.5 Ligue Ile de France - retour sur l'AG Ile de France

Cédric GOSSE fait savoir que le BE et le CA de la ligue Ile de France ont reconnu une erreur sur le calcul du quorum lors de l'assemblée générale de la ligue Ile de France de triathlon qui s'est tenue le 23 mars 2019.

Dans la mesure où aucune contestation officielle n'a été déposée, Cédric GOSSE précise que les décisions actées lors de l'assemblée générale de la ligue sont à ce jour toujours applicables. Néanmoins, la ligue Ile de France a pris le temps d'analyser la situation, d'échanger avec plusieurs présidents de clubs et de demander différents avis juridiques, y compris auprès de la F.F.TRI.. Au regard des préconisations juridiques émises, la ligue a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale.

La ligue Ile de France regrette cette situation, présente ses excuses et rappelle son engagement total au service de toutes et tous les licenciés, clubs et organisateurs ainsi que son sens des responsabilités.

Par ailleurs, Cédric GOSSE indique que le BE de la ligue a décidé de prendre en charge les frais des représentants des clubs d'Ile de France qui ont participé à l'Assemblée Générale Fédérale et qui ne seraient pas pris en charge par la fédération au titre d'un mandat ou d'une mission fédérale.

Les services fédéraux adresseront la facture correspondante à la ligue Ile de France.

Cédric GOSSE clôture son intervention en remerciant Alec ERAUD, Responsable Juridique, pour la qualité de ses réponses.

3.6 Vente du bâtiment Marcel Sembat

La signature de l'acte authentique de vente est prévue mardi 18 juin à 10h.

3.7 Haut niveau

3.7.1 Association de gestion des pôles

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, rappelle que le BE du 31 août / 1er septembre 2018 avait validé le principe d'une mise en place d'une association de gestion pour chaque pôle, et ce afin de permettre le déblocage de subventions spécifiques et locales pour chaque pôle.

Benjamin MAZE informe le BE de la création effective des deux associations suivantes :

- Association des pôles Espoirs et France Boulouris
- Association des pôles Espoirs et France Montpellier

3.7.2 Participation de nos athlètes à la Super League

Patrick SOIN, Vice Président en charge du Haut Niveau, informe le Bureau Exécutif qu'une sélection nationale jeune participera à une épreuve de la super league. Dans ce cadre, ils ne porteront pas la tenue de l'Equipe de France, mais celle imposée par l'organisateur de ce circuit privé. Cette participation a tout son sens pour permettre aux sportifs sélectionnés de prendre part à une compétition internationale sur laquelle ils retrouveront les meilleurs britanniques et des formats de compétition intéressants dans le cadre de leur formation sportive.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général